Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-979401122-20260914-202614099-AR

2026

Département de la
GIRONDE

Canton du
NORD MÉDOC

Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'OFFICE DU TOURISME DE LA COMMUNE DE VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 14/09/2026

Date convocation :	07/09/2026
Date affichage :	07/09/2026
Nombre de membres :	
Titulaires en exercice :	**12**
présents :	09
absents excusés représentés	1
absent excusé	7
absent :	0
de votants :	**10**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à dix-sept heures, les membres du Comité de Direction de l'Office du Tourisme de Vendays-Montalivet se sont réunis dans la salle de la Maison des Jeunes, sur convocation.

PRÉSENTS	**Michel FABRE**	**Thomas BILBAO**
	Yan CARME	**Hugo SARRAT**
	Marie Christine MAHIEU	**Gabriel CALIOT**
	Corinne PIN	**Sylvie LAFARGUE**
	Marie Emanuelle LAGARRIGUE	
ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS	**Léa VERGEZ à Michel FABRE**	
ABSENTS EXCUSÉS	**Julien DASSE**	**Angélique BAUX**
	Jean Marie BERTET	**Stéphanie LABORIE**
	Marie Claire JOUBERT	**Laurent BARTHELEMY**
	Lyne LLOBEL	
	Vincent RICHEUX	
	Olivier SARRAZIN	
SUPPLEANTS PRESENTS NE PARTICIPANTS PAS AUX VOTES		
ABSENT		

PROCES VERBAL DU CODIR DU 14 SEPTEMBRE 2026

Monsieur Michel FABRE ouvre la séance à 17h00 et présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-979401122-20260914-202614099-AR

1 Approbation PV de la séance du 01/06/2026
2 Délibération Tarif encart publicitaire Guide de marées 2027
3 Délibération Tableau des effectifs
4 Situation budgétaire
5 Points divers

1 Approbation du PV de la séance du 01/06/2026

Monsieur le Directeur soumet au vote le procès-verbal du Comité de Direction du 1er Juin 2026.

Le procès-verbal est validé par les membres du Comité de Direction.

Adopté	**10**		**Abstention**	**0**		**Refus**	**0**

2 Délibération Tarif encart publicitaire guide des marées 2027

Monsieur le Président propose de fixer le tarif 2027 de l'encart publicitaire dans l'édition du guide des marées de l'Office de Tourisme présentés ci-dessous :

Guide des Marées 2027 :

- Encart Format A5 : 100€ TTC

Ces guides seront distribués gratuitement à l'Office de Tourisme ainsi que chez les partenaires.

Mr SARRAT demande si les encarts sont tous vendus et si une trop forte demande peut amener à faire des choix arbitraires. Il demande également s'ils sont distribués uniquement à l'Office de tourisme

Mr LE DIRECTEUR précise que chaque année, tous les encarts sont commercialisés et que nous donnons la priorité aux partenaires ayant une activité nautique. Il précise également que les guides sont distribués à l'Office ainsi que chez nos partenaires.

Mr BILBAO demande à combien d'exemplaires ont été tiré l'édition précédente et s'ils ont tous été écoulés.

Mr LE DIRECTEUR précise que l'édition 2026 à été tirée à 6000 exemplaires et qu'il nous en reste une centaine d'exemplaires

Mr BILBAO propose d'augmenter le tarif de 20€ pour que la vente génère du bénéfice à l'Office de Tourisme

Mr LE DIRECTEUR précise que générer des bénéfices ne parait pas indispensable au regard de la faible rentabilité que cela génèrerait et que cette opération « blanche » est prioritairement destinée à apporter un service aux usagers et une visibilité aux partenaires.

La délibération est approuvée par les membres du Comité de Direction.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-979401122-20260914-202614099-AR

Adopté	**10**		**Abstention**	**0**		**Refus**	**0**

3 Délibération Tableau des effectifs

L'évolution de l'EPIC implique la modification du tableau des effectifs, sur l'année, qui est présenté dans le rapport.

Mr LE PRESIDENT présente le tableau suivant :

Tableau des effectifs de l'Office de Tourisme *(référence convention collective des organismes de tourisme n°3175)*

Emplois	Catégorie	Effectif	Indice	Type contrat	Durée hebdomadaire du travail
Directeur	A	1		MAD	36h
Assistante de direction – Chargée de mission	2.1	1	1650	CDI	35h
Responsable communication	2.1	1	1650	CDI	35h annualisés
Chargé-e d'accueil - Responsable partenaire	1.3	1	1550	CDI	35h annualisés
Chargé-e d'accueil	1.2	1	1500	CDI	35h annualisés
Chargé-e d'accueil/communication	1.2	1	1500	Alternance	35h annualisés
Emploi saisonnier accueil	1.1	3	1420	CDD	Temps complet de 1 mois à 7 mois

La délibération est approuvée par les membres du Comité de Direction.

Adopté	**10**		**Abstention**	**0**		**Refus**	**0**

4 Situation budgétaire

Mr LE DIRECTEUR informe que la mairie a demandé un remboursement intégral de la dotation représentant la somme de 100 000€. Cependant, il reste une incertitude sur le montant car les services de la mairie doivent confirmer le montant de 150 000euros ou de 100 000 euros à rembourser. Il précise que 50 000€ ont déjà été placés en investissement sur le budget 2025 et que les 50 000€ restant seront prélevé du budget de fonctionnement 2026. Il indique que cette action fera l'objet d'une délibération par Décision Modificative lors d'un prochain CODIR après délibération de la mairie pour régulation des modalités de remboursement.

Mr Yann CARME demande si nous avons plus d'information sur la collecte de la TS par la Communauté de Communes Médoc Atlantique et demande que l'Office Tourisme relance les échanges afin d'optimiser la récolte de la taxe séjour. En effet, à ce jour, la récolte n'est pas optimale.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 033-979401122-20260914-202614099-AR

Mr LE DIRECTEUR précise qu'avec l'accord des élus, il engagera des actions en ce sens car il faut s'attendre, compte tenu de la baisse de fréquentation cette saison en raison des incendies, à une baisse du reversement de la TS et que cette optimisation est par conséquent prioritaire.
L'état des consommations du budget est présenté.

5 Point Divers

- Présentation du bilan du premier semestre des ateliers pro
- Présentation de la visite guidée théâtralisée « Naufrages » et des objectifs de partenariats externes
- Présentation du programme jeune public « Mes vacances avec Monty »
- Présentation du lancement de l'Offre de classement de meublés de tourisme et annonce de l'obtention de l'agrément d'auditeur de Mme LANDUYT
- Intervention de Mme EMERY de la MONA sur les enjeux liés au tourisme (le document présenté lors du Codir est joint à ce PV). Après quelques échanges, les élus souhaitent un travail spécifique sur le tourisme durant les 4 saisons.

Le prochain CODIR se déroulera fin octobre ou début novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H

Avant de quitter la salle, Monsieur le Directeur demande aux élus présents de bien vouloir signer la feuille de présence.

Le Président,

Michel FABRE

Office de Tourisme Vendays-Montalivet